



Plaidoyer pour la reconnaissance
De l'implication étudiante à la TELUQ

Janvier 2011

L'AÉTÉLUQ, l'Association étudiante de la TÉLUQ rassemble tous les étudiants inscrits à la TÉLUQ. Notre mandat est de lutter pour la défense de nos droits et de nos intérêts ainsi que pour l'amélioration de nos conditions de vie étudiante.

L'AÉTÉLUQ fut fondée en 1994 et elle a obtenu son accréditation en avril 1995 pour les étudiants de 2^e et de 3^e cycle, et en décembre 1999 pour les étudiants du 1^{er} cycle. La première assemblée générale des membres fut tenue avec succès le 16 avril 2000.

Coordonnées

AÉTÉLUQ, campus UQAM
100, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) Canada
H2X 3P2

Tél : 1 800 665-4333, poste 810929

www.aeteluq.org

Équipe de travail

Geneviève Breault, *présidente*
Viviane Desbiens, *secrétaire*
Erika Fisseler, *trésorière*
Patricia Julien, *vice-présidente*

Préparation du document de travail: David Clos-Sasseville, *attaché à l'exécutif*
Supervision : Genevieve Breault

Tous droits réservés- AÉTÉLUQ © 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. SITUATION ACTUELLE	3
3. RECONNAISSANCE DE L'IMPLICATION ÉTUDIANTE AILLEURS	3
3.1 Bourses et déclaration de participation.....	3
3.2 Attestation officielle de participation d'une activité à valeur formatrice.....	4
3.3 Attribution de crédit de participation	4
3.4 Rémunération	4
4. AVENUES ENVISAGEABLES	5
5. CONCLUSION.....	6

En 1983, le Conseil de l'Université Laval reconnaît la valeur formatrice de la participation des étudiants à la vie universitaire et adopte une politique sur la reconnaissance de la participation étudiante. [...] En vertu de cette politique, les activités de participation réalisées au sein d'une association étudiante ou d'un regroupement étudiant ou les activités réalisées au sein des diverses instances de l'Université peuvent être reconnues de manière officielle par l'Université Laval [...]

L'Université Laval réaffirme l'importance qu'elle accorde à l'implication des étudiants. (Préambule de la politique de reconnaissance de l'implication étudiante de l'Université Laval)¹

1. INTRODUCTION

En quoi consiste la posture de l'étudiant ou de l'étudiante dans un cadre universitaire? Doit-on considérer l'étudiant-e comme un consommateur de diplôme ou plutôt envisager que la passation des savoirs est aussi une dimension dans laquelle l'étudiant-e s'implique et participe à son propre développement en interagissant avec la communauté universitaire? Le fait que la Loi sur l'Université du Québec prévoit la participation étudiante sur les conseils d'administration des établissements tend à démontrer que le corps étudiant a quelque chose à dire au sujet de l'organisation de son institution et que cette expression est pertinente et importante pour cette même institution.

Cette logique n'a pas échappée à certaines universités puisque plusieurs d'entre elles se sont dotées d'une politique de reconnaissance de l'implication étudiante. Le présent rapport a donc pour objectif de faire un rapide tour d'horizon des différentes mesures visant à reconnaître l'implication étudiante afin de formuler quelques propositions visant le développement d'une telle politique à la TÉLUQ.

2. SITUATION ACTUELLE

Actuellement, il ne semble pas y avoir de politique de reconnaissance de l'implication étudiante à la TÉLUQ. Or, l'implantation d'une telle politique devra prendre en compte les spécificités de l'établissement.

L'implication étudiante à la TÉLUQ s'observe à trois niveaux. Il y a d'abord une implication au niveau des instances mêmes de l'institution : Conseil de gestion (COGE), Commission académique de la formation à distance (CAFAD), Conseils d'unité d'enseignement et de recherche (CUER). Viennent ensuite l'implication dans l'Association Étudiante de la TÉLUQ (AÉTÉLUQ) et l'implication dans des projets étudiants autour de la TÉLUQ.

3. RECONNAISSANCE DE L'IMPLICATION ÉTUDIANTE AILLEURS

3.1 Bourses et déclaration de participation

La reconnaissance de l'implication étudiante prend plus ou moins la même forme dans la majorité des universités du Québec. Il y a tout d'abord les bourses d'excellence dont l'un des critères est l'implication. Ces bourses sont offertes par l'institution et nécessitent le dépôt d'un dossier préparé

¹ <http://www.ulaval.ca/sg/reg/Politiques/Politiquereconnaissanceimplicationetudiante.htm>

par l'étudiant-e. À l'UQAM, on retrouve 9 types de bourses liées au programme de reconnaissance de l'implication étudiante². La valeur de ces bourses oscille entre 750\$ et 2 100\$.

Du côté de l'Université de Montréal, on retrouve un prix de fin d'études d'une valeur maximale de 2 000\$.

Il existe aussi une déclaration de participation. Il s'agit généralement d'un formulaire rempli par l'étudiant-e, faisant état de son implication et signé par le responsable de l'organisme au sein duquel il y a eu implication.

3.2 Attestation officielle de participation d'une activité à valeur formatrice

L'attestation officielle de participation liée à la reconnaissance d'une activité à valeur formatrice constitue un exemple intéressant. Il s'agit d'une lettre signée par une autorité de l'université (Vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes) qui atteste de l'implication de l'étudiant-e. La mention peut même être portée au bulletin. Dans un tel cas, la demande est évaluée par un comité et les critères diffèrent d'une université à l'autre (ex : l'Université Laval demande une implication d'environ 135h ce qui est équivalent à un cours de 3 crédits.) Certains règlements précisent aussi que l'activité doit être bénévole.

3.3 Attribution de crédit de participation

Un autre exemple pertinent est l'attribution de crédit de participation se basant sur l'idée que l'implication étudiante peut avoir une valeur formatrice. L'Université Laval définit ainsi ce qu'est une activité à valeur formatrice :

« Une activité est dite à valeur formatrice lorsqu'elle requiert de la part de l'étudiant une implication intense engendrant la manifestation d'un esprit d'initiative, le développement de ses capacités d'analyse et de synthèse ainsi que l'acquisition d'un esprit critique. La valeur formatrice de l'implication étudiante doit également permettre le développement d'autres compétences personnelles, telles les habiletés en gestion, en coordination et en planification, la capacité de travailler en équipe, de faire preuve d'autonomie, de bien communiquer, d'exercer sa créativité et de manifester de l'ouverture face au changement et à l'innovation. »³

Dans ce cas, l'implication visée doit avoir une charge de travail équivalente à un cours de 3 crédits, soit 135h. Généralement, ces crédits remplacent un cours optionnel du programme suivi.

L'étudiant-e doit faire la demande et dans certaines universités doit présenter un dossier attestant des heures travaillées.

3.4 Rémunération

Le premier exemple de rémunération des représentant-es étudiant-es nous vient de l'UQAM. Les instances visées sont le conseil d'administration, le comité exécutif, la commission des études, le comité de la vie étudiante, les conseils académiques de faculté, le comité d'agrément, le comité paritaire de financement des projets étudiants, le comité sur le harcèlement psychologique et le comité de reconnaissance des groupes d'envergures.

² <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/projetsetudiants/implication/Pages/programme.aspx>

³ <http://www.ulaval.ca/sq/reg/Politiques/Politiquereconnaissanceimplicationetudiante.htm>

Les représentant-es étudiant-es reçoivent une rémunération en fonction de leur cycle d'études et du temps de réunion et de préparation selon le barème suivant 1^{er} cycle : 9,00\$ /h, 2e cycle : 13,25\$ /h et 3e cycle : 15,25\$ /h. Puisque seul le temps de réunion peut être contrôlé, l'UQAM considère que le temps de préparation est proportionnel au temps de réunion, donc une réunion de 3 heures compte pour 6 heures de rémunération.

L'adoption de ces modalités remonte à 1998 et est liée aux travaux d'un groupe formé en 1995. La recommandation du groupe de travail reposait alors sur trois raisons majeures :

1. L'importance de combler les sièges réservés aux étudiants et étudiantes sur les instances de l'université et les divers comités institutionnels;
2. La volonté de l'université de donner aux étudiants et aux étudiantes les moyens de s'exprimer;
3. La contribution significative des étudiants à l'enrichissement des débats »⁴

À l'époque, l'idée de créditer l'activité avait été rejetée au profit de la rémunération parce que certains programmes ne laissaient pas de place au choix de crédit hors programme ce qui aurait causé une certaine injustice pour les étudiant-es concernés.

Du côté de l'Université Laval, des jetons de présence sont attribués aux étudiant-es siégeant au Conseil d'administration, au Conseil universitaire ou sur une commission : 45\$ par demi-journée sont attribués au niveau des conseils et 35 \$ pour les commissions.

De telles pratiques existeraient également à l'université de Sherbrooke, mais elles sont informelles et varient selon les facultés et les instances.

4. AVENUES ENVISAGEABLES

Le fait que la TÉLUQ n'ait pour l'instant aucune politique quant à la reconnaissance de l'implication étudiante laisse entrevoir de multiples possibilités quant à l'aménagement de nouvelles pratiques.

En raison du facteur « à distance » qui caractérise la TÉLUQ, l'étudiant-e qui désire s'impliquer a nécessairement des déplacements qui entraînent des coûts. Par exemple, la TÉLUQ pourrait prendre en compte ces frais de déplacement afin de ne pas discriminer les étudiant-es ayant peu de moyens et ne pouvant défrayer de grands déplacements ou encore pour celles et ceux habitant loin de Montréal et de Québec.

L'attestation officielle de participation à valeur formatrice nous semble aussi une avenue intéressante si celle-ci comporte une mention sur le diplôme et/ou le relevé de notes. Une telle mesure permettrait à l'étudiant-e de faire reconnaître son implication tant au niveau de la TÉLUQ qu'à l'extérieur de celle-ci. Les attestations pourraient être remises sur demande après analyse du dossier par un comité composé de divers représentants : direction des études, professeur-es, personnes tutrices et/ou chargé-e d'encadrement (selon le cycle d'études) et étudiant-es.

L'octroi de crédits nécessite davantage de gestion mais permettrait une reconnaissance de l'implication comme activité formatrice au même titre qu'un cours. Dans cette optique, l'activité devrait représenter une charge de travail équivalente au nombre de crédits reçus⁵. Dans ce cas,

⁴ Joëlle Clément, Reconnaissance de l'implication étudiante à l'Université du Québec à Montréal,

⁵ Selon le règlement des études de premier cycle de l'Université du Québec et de la Télé-université un crédit correspond à une « unité qui permet d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail requise pour atteindre les objectifs

l'analyse d'un rapport de synthèse d'environ 10 pages pourrait permettre de juger de l'accomplissement de l'activité. Un comité tel qu'évoqué précédemment serait à même de juger de la question. Néanmoins, cette façon de procéder ne serait applicable que si les étudiant-es ont la possibilité d'échanger un cours optionnel contre ces crédits. Ce type de reconnaissance s'appliquerait aussi bien à l'implication au sein d'activités étudiantes que dans l'association étudiante.

La rémunération constitue une solution intéressante en ce qu'elle peut aider à soutenir les étudiant-es qui investissent du temps en s'impliquant au sein des instances de la TÉLUQ. En mettant en place une telle mesure, la TÉLUQ démontrerait clairement qu'elle accorde une grande importance dans le fait de contribuer à donner aux étudiant-es les moyens afin qu'ils et elles puissent s'exprimer. Dans une telle perspective, on reconnaîtrait aux étudiant-es la place importante qu'ils et elles occupent au sein de la communauté universitaire. Cette forme de reconnaissance est particulièrement adaptée à l'implication étudiante sur les instances de la TÉLUQ. Dans ce cas nous recommanderions une formule basée sur le temps de réunion et de préparation⁶.

5. CONCLUSION

Les étudiant-es, au même titre que tous les corps composant la communauté universitaire, contribuent à la vie de l'Université. Il et elles font partie de cette université et agissent en quelque sorte comme ambassadeurs et ambassadrices de celle-ci durant leurs études et bien au-delà. Il suffit de penser aux étudiant-es et diplômés des grandes universités américaines et même de celles du Québec pour comprendre que leur attachement à cette *alma mater* peut apporter bien des avantages.

Or, cet attachement se construit à travers l'expérience vécue au moment des études et plus encore à travers les espaces et possibilités d'implication offerts à ces étudiant-es au cours de leur parcours universitaire.

L'implication étudiante permet de passer du statut de spectateur à celui d'acteur. Cette implication donne à l'étudiant-e une expérience qui vient enrichir l'apprentissage délivré par l'institution. En ce sens, l'implication est bénéfique au niveau de la formation des étudiant-e. Les étudiant-es envisagé-es comme acteurs et actrices du devenir de l'université apportent avec eux une vision unique, c'est-à-dire celle du point de vue de l'apprenant-e et de celui ou celle qui reçoit la formation de la TÉLUQ. Dans cette optique l'implication étudiante permet d'enrichir l'expérience télé-universitaire et surtout le développement de l'institution. La reconnaissance de cette implication constitue non seulement une reconnaissance de l'importance du travail formateur accompli par les étudiant-es mais aussi un pas en avant dans le développement de la vie universitaire de la TÉLUQ.

particuliers des cours; un crédit correspond, selon l'estimation de l'Université, à quarante-cinq (45) heures de formation, planifiées et encadrées selon des formules pédagogiques variées et adaptées aux exigences des cours. » (Page 4). Selon Règlement des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec et de la Télé-université un crédit correspond à une « unité, exprimée en nombre entier, qui permet d'attribuer une valeur à la charge de travail requise pour atteindre les objectifs particuliers d'une activité de scolarité, de recherche, de création ou d'intervention, ou de stage. » (Page 7).

⁶ Par exemple 16\$/h, où le temps de réunion est multiplié par deux pour représenter le temps de réunion.